



DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Séance du 14 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre à 18H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAUFRAY Christophe – Maire de la commune

Présents : Mmes et MM. LAUFRAY Christophe – AMSELEM Martine – BERTON Christian – ORIOL Anne-Claire – JACQUOT Rémy – NIGUES Davy – RUEDA Nadine – MISTRAL Hervé – TEIXIER Tania – VASSEUR Daniel – BARTHELEMY Marie-Amélie – MANELLI André – VINCENTELLI Geneviève – FARENQ Jeanine – VALLAURI Geneviève – GUIGUE Annie – GINOUVES Isabelle – MEGALIZZI Raphaël – PERRET Christophe – THOMSEN Guillaume – GUIBERT-ESTIENNE Marion – SALVAT Rachel – FALCHERO Guillaume – BOUALEM Sofiane – VARELA Nicolas – ISNARD Robert – DEMARQUE Mickaël – DELLANEGRA Séverine – CHIOUSSE Céline – MORRA Geoffroy – BESANÇON Julien

Absent(s) excusé(s) avec pouvoir : Mmes CHAPUT Ghislaine – BOUYA Corine

Absent(s) excusé(s) : /

Le secrétariat a été assuré par : Mme AMSELEM

| | |
|--|----|
| Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal : | 33 |
| Nombre de Membres en exercice : | 33 |

N°122/23 - Présentation du rapport d'activité 2022 de l'ACCM

Rapporteur : M. LE MAIRE

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) Art. L5211-39 prévoit que « les délégués de la Commune rendent compte, au moins deux fois par an, au conseil municipal, de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale ».

En effet, l'article L5211-39 du CGCT stipule que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque Commune membre, le rapport retraçant l'activité de l'établissement.

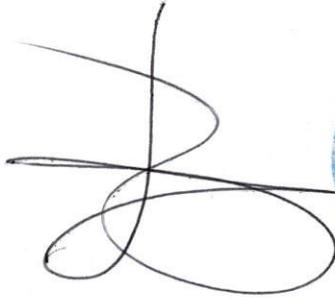
Ainsi le rapport d'activité 2022 de l'ACCM, qui a été présenté au conseil communautaire du 21 septembre 2023, doit faire l'objet d'une communication par le

Maire en séance publique du conseil municipal au cours de laquelle les délégués communautaires sont amenés à s'exprimer.

La présentation du document ci-annexé est faite à l'Assemblée.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 14 décembre 2023.

Christophe LAUFRAY
Le Maire
Le Président de séance



Martine AMSELEM
1^{ère} Adjointe du Maire
La secrétaire de séance

